

La CVAE va disparaître dès 2024 pour 300 000 petites entreprises

« Impôts : la CVAE disparaîtra totalement dès 2024 pour 300.000 petites entreprises », titre Les Echos, qui relate que le gouvernement tente de minimiser son recul sur sa suppression. Après l'avoir réduite de moitié lors de son premier mandat, le président comptait tirer un trait définitif sur la CVAE en débutant le second et offrir une nouvelle respiration de 8 milliards d'euros aux entreprises tricolores. Au grand dam des patrons, le gouvernement est revenu sur sa parole. Bercy a prévenu qu'il ne renoncerait finalement qu'à 1 milliard d'euros de CVAE l'an prochain, au lieu des 4 milliards prévus. Le solde est appelé à disparaître « le plus rapidement possible » d'ici à la fin du quinquennat, en 2027. Hier, Bruno Le Maire a annoncé un geste en direction des petits entrepreneurs. « Trois cent mille entreprises aujourd'hui, industrielles, quasiment toutes des TPE ou des PME, payent une cotisation forfaitaire de 63 euros. Cette cotisation sera supprimée dès le budget 2024. Donc vous aurez 300 000 entreprises, principalement des TPE et PME, qui ne paieront plus du tout de CVAE l'année prochaine », a promis le ministre. La mesure est économiquement indolore, puisque l'on parle d'un manque à gagner de 19 millions d'euros mais elle permet au gouvernement de réduire de plus de moitié le nombre d'entreprises assujetties. (Les Echos, p.2)